

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 11 Juin, 1854.

MONSIEUR,

J'ajoute au *Mandement* et au *Précis* ci-joints, concernant la *Pieuse Association de l'Immaculée Conception*, les observations suivantes.

A Rome, l'on compte sur notre zèle, pour le succès de cette œuvre. *Antistites vehementer obsecrat (Cardinalis Vicarius) ut gregem sibi commissum Parochorum præsertim operu ad hanc rem hortari studeant, ac simul Virgines Deo Sacras... per proprios conscientie moderatores ac pietatis magistros excitant ad Sacram Synaxim perages dan ob commemoratas causas.* Nous allons tous répondre à cet appel si glorieux, d'autant plus qu'il ne s'agit pour nous que d'une Messe à dire, par mois, *absque emolumento* ; et qu'il n'est question pour les Fidèles que de la Sainte Communion, offerte à l'intention du Souverain Pontife.

Le tableau, annexé au *Précis*, est spécialement fait pour les Prêtres. L'on fera des tableaux particuliers, ou une table générale qui sera envoyée à Rome. Car N. S. P. le Pape prend un plaisir singulier à lire les noms de tous les Prêtres agrégés à l'Œuvre qu'il a tant à cœur.

Mais ce tableau pourrait aussi servir à l'enregistrement de tous ceux qui voudront appartenir à l'*Association*, de ceux du moins qui voudront former des *Couronnes d'or*, pour la Communion, comme le font les Prêtres pour la Messe. Les pieux Fidèles en prendront sans doute occasion de s'assujettir à la sainte pratique de communier tous les mois ; et ils aimeront à avoir, avec le *Précis* des règles de l'*Association*, le catalogue des Associés appartenant à leur *Couronne*. Ce sera autant de gagné pour la piété ; et il en résultera pour le Curé l'avantage de pouvoir confesser plus la semaine, pour n'être pas écrasé le dimanche.

Il serait bon d'ajouter au *Supplément à l'Appendice du Rituel*, les indulgences attachées à la nouvelle Association, pour les avoir sous les yeux quand arrivera le temps de les annoncer.